

p24

La recherche : l'IA au service des apprentissages

p13

Citoyenneté :

Spécial élections européennes

p18 **Examens : Comment passer un brevet sans stress...**

p26 **Aménagement des espaces scolaires, classes flexibles**

p30 **Focus sur l'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens pro**

D E
M A
I N

**À gagner !
Un lot de 3 Philofiches
par académie**



**Participer au jeu concours des Philofiches
ici**

Détails des Philofiches



L'actualité du mois de mai est tournée vers l'Europe.

C'est pourquoi nous vous proposons un dossier spécial « élections européennes », en détaillant le fonctionnement des élections, le rôle des députés, les enjeux de ce moment majeur de la démocratie européenne. Vous pourrez découvrir les nouveautés pour le scrutin 2019 et le cadre stratégique pour l'Education et formation.

L'apprentissage est au coeur des enjeux de cette nouvelle mandature.

Nous avons sollicité Jean-Pierre GALVEZ, Président de la Chambre des Métiers et de l' Artisanat Régional de Provence-Alpes-Cote-d'Azur (CMAR PACA) sur l'importance du dispositif ERASMUS + pour la mobilité des apprentis en Europe, la place de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA), chargée d'adapter la durée et le contenu de la préparation de la mobilité aux profils des apprentis candidats au départ.

Elle veille également à l'adéquation du stage aux besoins de l'apprenti.

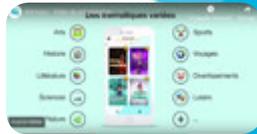
Un focus sur l'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens pro viendra illustrer les performances de la Voie professionnelle.

Enfin un dossier synthétique vous éclairera sur les vœux des lycéens à la rentrée 2019 selon Parcoursup.

Je vous laisse prendre connaissance de D.E.M.A.I.N. - Mai 2019.

Philippe TOUZEAU-MENONI
Directeur de Publications

Sommaire



p6
En #bref et en #brèves



p8
Parcoursup :
Note SIES les vœux des lycéens à la rentrée 2019



p12
Solidarité :
Journée Mondiale contre l'homophobie et la transphobie



p13
Citoyenneté :
Spécial élections européennes



p18
Examens : Comment passer un brevet sans stress...



p22
Site des résultats du Brevet et du Bac 2019



p23
Les Rencontres de l'ORME 2019 : Quelle place pour le numérique dans la notion de citoyenneté ?

p24
La recherche : l'IA au service des apprentissages



p26
Aménagement des espaces scolaires, classes flexibles



p28
Erasmus + : Echange avec JP GALVEZ Président de la chambre des métiers et de l'artisanat régional PACA



p30
Focus : sur l'insertion Professionnelle des apprentis et des lycéens pro



p31
Education aux Médias :
YouTube une nouvelle culture populaire ?



p33
Sudoku



p35
Bac 2019 : Les Philofiches sur l'Europe



En #bref et en #brèves... à cliquer ▶

Sur la chaîne Toopet ...Avec Tanguy que les cloportes font « kiffer », on est toujours surpris. Il nous explique maintenant

comment faire un petit élevage de cloportes. Ces petits crustacés terrestres ont tout pour eux : petits, colorés, faciles à élever et à reproduire et hyper intéressants à observer ! Gare aux images



L'antisèche et Vie Lycéenne vous parle d'Europe

En pleine période électorale Européenne, Cyrus north de la chaîne L'antisèche propose aujourd'hui de nous arrêter sur le fonctionnement du Parlement Européen. Et franchement, un bon récap, ça ne fera de mal à personne !

Le département de la Dordogne devrait bientôt avoir le tout premier collège de France à la cantine 100% bio.

C'est le collège de Belvès qui a été sélectionné, avant de convertir les cantines des 35 autres collèges.



Sortie le 25 mai de *Tout sur La Fontaine

Unique en son genre, cette petite encyclopédie illustrée, ludique, et fourmillante d'informations s'attache à rendre compte avec précision et clarté de la richesse et de la subtilité du personnage.

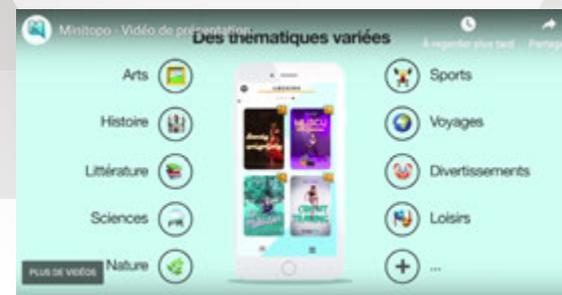
Elle a été conçue par la plume alerte et avertie de Martine Pichard, amatrice du fabuliste depuis l'enfance, professeure de français (au lycée... La Fontaine de Château-Thierry)



Les oreilles des 15-24 ans en danger ... baisse d'audition ?

Une grande majorité de Français (79 %), et en particulier les plus jeunes (89 %), qualifient leur audition de bonne ou très bonne. Et pourtant... 51 à 65 % d'entre eux ont des difficultés à suivre des conversations dans des espaces publics, au téléphone, dans les bars... Un constat encore plus frappant chez les jeunes qui révèle, à

nouveau, un manque de sensibilisation. Par ailleurs, si la part de Français ayant ressenti des acouphènes n'a pas évolué depuis 2018 (43 %), elle a « significativement » augmenté chez les 15-17 ans (65 %) et les 18-24 ans (59 %).



Minitopo, une appli dédiée à la culture générale...

Les sujets sont très variés. « La nourriture chez les romains », « L'histoire du chat », « Surréalisme » ou « Système solaire » sont quelques-uns des thèmes proposés par Minitopo. A chaque fois, cela commence comme un chat entre deux amis avec

du texte mais aussi des photos ou illustrations. On peut parfois approfondir avec des « minitopos » complémentaires et vérifier ses connaissances avec des quiz.

Parcoursup : les vœux d'orientation des lycéens pour la rentrée 2019



Cette note de synthèse présente, pour les élèves de terminale scolarisés en France, un ensemble d'indicateurs relatifs aux vœux d'orientation dans l'enseignement supérieur confirmés par ces élèves pour la rentrée 2019.

Elle est assortie d'un point méthodologique et accompagnée d'annexes enrichies, déclinant certains indicateurs par genre, académie, baccalauréat, disciplines fines et selon des approches de comptabilisation alternatives.

Par souci de simplification, le terme vœu correspond dans cette étude à un vœu ou à un sous-vœu (voir « Champ et définitions »). Une augmentation du nombre moyen de vœux des lycéens

En lien avec une offre de formation élargie

En 2019, 651 000 lycéens scolarisés en France se sont inscrits sur Parcoursup, soit autant que l'an passé, et 96,3 % d'entre eux ont confirmé au moins un vœu, contre 94,6 % en 2018. Malgré la baisse du nombre d'élèves de terminale à la rentrée 2018 (-1,1 %), les lycéens, en particulier en séries technologiques et professionnelles, sont ainsi plus nombreux à confirmer un vœu cette année (+1,2 % en moyenne, +4,4 % en série professionnelle, +3,7 % en série technologique, -0,2 % en série générale). Cette évolution intervient dans un contexte d'extension de l'offre de formation, en particulier les IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), proposées sur Parcoursup et de nouvelles possibilités de faire des vœux multiples.

En moyenne, un candidat a confirmé 9,0 vœux. Hors formations sanitaires et sociales nouvelles en 2019, ce nombre moyen est ramené à 8,1. En 2018, les lycéens avaient exprimé 7,4 vœux.

Candidats inscrits - Part des candidats effectifs et vœux confirmés, selon la classe de terminale

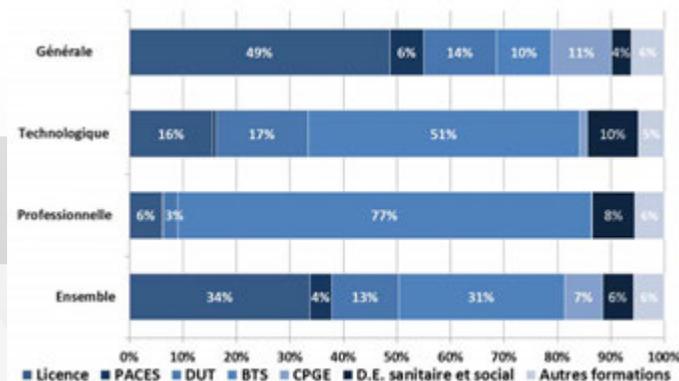
Classe de terminale	Nombre de candidats	Part des candidats effectifs	Nombre de candidats effectifs	Nombre moyen de vœux
Générale	381 381	98,5%	375 654	9,2
dont :				
S	198 095	99,0%	196 127	10,0
ES	128 712	98,1%	126 329	9,0
L	54 574	97,5%	53 198	6,8
Technologique	149 337	96,4%	144 005	10,0
Professionnelle	120 228	89,1%	107 165	6,7
Ensemble	650 946	96,3%	626 824	9,0

Lecture : Au total, 650 946 élèves de Terminale se sont inscrits sur Parcoursup. Parmi ceux-ci, 626 824 ont confirmé au moins un vœu hors apprentissage, ce qui représente 96,3% de candidats. - Source : Parcoursup, campagne 2019 - Traitement SIES

Bien qu'en augmentation par rapport à 2018, le nombre moyen de vœux des lycéens en terminale professionnelle est toujours le plus faible (6,7 vœux, +1,2 par rapport à 2018 et +0,3 hors extension des nouvelles formations). La hausse du nombre de vœux est importante pour les lycéens des séries technologiques (10,0 vœux, +2,3, +0,7 hors extension), qui font désormais jeu égal avec les candidats de terminale scientifique (10,0 vœux, +1,5, +0,8 hors extension). Pour ces derniers, si on prend en compte tous les établissements accessibles par concours et confirmés par les candidats, le nombre moyen de vœux s'établit alors à 11,8.

Des vœux de formation plus diversifiés

Liste de vœux - Choix des filières de formation des candidats, selon la classe de terminale (en %)



Lecture : En moyenne, les listes de vœux se composent à 34 % de candidatures en licence
Source : Parcoursup, campagne 2019 - Traitement SIES

En moyenne, la liste de vœux se compose à 34 % de vœux en licence, à 31 % en BTS, à 13 % en DUT et 7 % en CPGE. La hiérarchie des filières de formation dans les listes de vœux n'a pas été modifiée par l'élargissement des formations ouvertes sur Parcoursup, si ce n'est la place nouvelle occupée par les filières sanitaires et sociales. Elles

représentent en moyenne 6 % des listes de vœux, mais 10 % de celles des lycéens technologiques et 8 % de celles des lycéens professionnels. Les vœux en licence composent près de la moitié des listes pour les lycéens généraux, ceux en DUT 14 % et 11 % ceux en CPGE. Le BTS représente plus des trois quarts des listes de vœux des bacheliers professionnels et la moitié de celles des bacheliers technologiques.

Deux candidats sur trois choisissent au plus deux filières de formation

En 2019, comme en 2018, 33 % des candidats de terminale ne formulent des vœux que dans une seule filière de formation, principalement ceux ayant confirmé un BTS (29 %) ou une licence (21 %), un autre tiers en choisit deux. Les formations sanitaires ou sociales - essentiellement des IFSI - ont été choisies par un candidat sur dix ; pour 13 % d'entre

eux, c'est l'unique filière demandée. Elles représentent 10,4 % des vœux confirmés. Les IFSI, avec 9,6 % des vœux confirmés, sont d'ailleurs la formation la plus demandée sur Parcoursup, suivie par la licence de Droit (4,6 % des vœux), et la PACES (3,3 % des vœux).

Présence d'au moins un vœu en :	Part de candidats concernés	Nombre de formations sélectionnées dans la liste de vœux :				
		1	2	3	4	5 et plus
Licence	68%	21%	33%	32%	12%	2%
PACES	11%	9%	31%	31%	20%	9%
DUT	38%	2%	31%	44%	19%	4%
STS	50%	29%	29%	29%	10%	2%
CPGE	16%	1%	30%	37%	25%	6%
D.E. sanitaire et	10%	13%	31%	31%	19%	6%
Autres formations	20%	5%	23%	38%	28%	6%
Ensemble*	-	33%	33%	24%	9%	2%

Lecture : 68 % des candidats ont fait au moins un vœu en licence. Parmi ceux-ci, 21 % n'ont sélectionné que des licences, 33 % ont aussi sélectionné une deuxième filière de formation.
Source : Parcoursup, campagne 2019 - Traitement SIES

Comme en 2018, la licence reste demandée par 7 candidats sur 10

La licence est la filière de formation demandée par le plus grand nombre de candidats. Si 68 % des candidats ont confirmé au moins une licence dans leur liste de vœux, cette part descend à 50 % pour les candidats ayant fait aussi un vœu en BTS. À l'inverse, elle atteint 87 % pour les candidats ayant fait aussi un vœu en CPGE. On note une certaine complémentarité entre les vœux en PACES et en D.E. sanitaire et social : plus d'un candidat sur cinq ayant confirmé un vœu en PACES choisit aussi une formation sanitaire et sociale, pour l'essentiel en IFSI.

Proportions de candidats selon les vœux émis et choix complémentaires

Avoir fait un vœu en :	Faire un autre vœu en :						
	Licence	PACES	DUT	STS	CPGE	D.E. sanitaire et social	Autres formations
Licence		13%	42%	37%	21%	9%	22%
PACES	76%		26%	19%	26%	22%	19%
DUT	75%	8%		60%	18%	7%	25%
STS	50%	4%	45%		5%	9%	15%
CPGE	87%	19%	41%	17%		2%	40%
D.E. sanitaire et social	60%	26%	29%	48%	3%		9%
Autres formations	76%	11%	47%	38%	32%	4%	

Lecture : Parmi les candidats effectifs ayant fait au moins un vœu en licence, 13% ont aussi fait un vœu en PACES et 42% en IUT.
Source : Parcoursup, campagne 2019 – Traitement SIES

Si le nombre de vœux en licence de Droit enregistre une progression particulièrement élevée (+25 % par rapport à l'année dernière contre +14 % pour l'ensemble des licences), la répartition des vœux entre mentions de licence est globalement peu modifiée. Avec 256 000 vœux, le Droit représente ainsi 16 % des vœux en licence en 2019 (en progression de 1,5 point), suivi des STAPS (8 %, inchangé) et d'Économie-Gestion (7 %, -0,5 point). Par comparaison, la PACES recueille 187 000 vœux cette année (+7 % par rapport à 2018).

Des vœux de mobilité interacadémique plus importants mais qui restent différenciés entre boursiers et non boursiers

Deux-tiers des candidats ont fait au moins un vœu hors de leur académie de baccalauréat, soit 3 points de plus qu'en 2018. Mais les souhaits de mobilité concernent toujours plus les lycéens généraux (73 %) que ceux des lycéens technologiques (62 %) et professionnels (48 %). Ils concernent surtout davantage les élèves non boursiers (68 %) que les élèves boursiers (58 %).

Pierre Boulet MESRI/SIES

Focus sur les formations sanitaires et sociales

Les D.E. sanitaire et social sont très demandés, en particulier le D.E. infirmier (IFSI) qui représente 97 % des vœux de ce secteur. Ce sont les lycéens technologiques et professionnels qui sont proportionnellement les plus demandeurs ; ce diplôme représente respectivement 16,7 % et 15,5 % de leurs vœux, contre 5,4 % pour les terminales générales.

Plus de neuf candidats sur dix (91 %) ayant fait un vœu en IFSI ont choisi au moins 2 établissements et 47 % ont choisi des établissements dans au moins 2 regroupements d'IFSI différents.

Série	Générale		Technologique		Professionnelle		Ensemble	
	en % sur l'ensemble des vœux en D.E.	en % sur les vœux de la série	en % sur l'ensemble des vœux en D.E.	en % sur les vœux de la série	en % sur l'ensemble des vœux en D.E.	en % sur les vœux de la série	nombre total de vœux en D.E.	en % sur l'ensemble des vœux
D.E. secteur sanitaire	36,8	5,9	43,1	16,7	20,0	15,5	556 298	9,9
dont IFSI	36,8	5,7	42,7	16,0	20,5	15,3	539 117	9,6
D.E. secteur social	33,7	0,3	41,3	0,8	25,1	0,9	27 258	0,5
Ensemble	36,7	6,2	43,1	17,5	20,3	16,4	583 556	10,4

Lecture : 43 % des vœux en D.E. secteur sanitaire ont été confirmés par les terminales technologiques, ce qui représente 17 % de l'ensemble des vœux de cette série. - Source : Parcoursup, campagne 2019 – Traitement SIES

Champ et définitions

Champ : ensemble des candidats effectifs de terminale scolarisés en France hors vœux en apprentissage (y.c. CNED et outre-mer et hors AEFÉ).

Candidat : élève en terminale, inscrit dans Parcoursup et qui y a formulé au moins un vœu, que ce vœu soit confirmé ou non.

Candidat effectif : candidat ayant confirmé au moins un de ses vœux.

Vœu : dans cette étude, un vœu correspond, pour les STS, IUT, CPGE et DCG, au choix d'établissement pour une spécialité donnée ; pour les licences, à l'intitulé de licence dans un établissement (sauf PACES Ile-de-France et quelques autres formations particulières - voir annexes), pour les diplômes d'état (D.E.) du domaine sanitaire et social à un établissement coché par le candidat, pour les formations sur concours (écoles d'ingénieurs, de commerce et de management, d'art, DN MADE et bachelors) à chaque concours coché par le candidat.

Cette notion de vœux est plus large que celle retenue dans Parcoursup.

Source : Parcoursup, campagne 2019, extraction au 8/04/2019 – Traitement SIES

Pour en savoir plus : Note Flash n°4 « Orientation dans l'enseignement supérieur : les vœux des lycéens dans Parcoursup pour la rentrée 2018 », MESRI-SIES, mai 2018
Note Flash n°17 « Parcoursup 2018 : propositions d'admission dans l'enseignement supérieur et réponses des bacheliers », MESRI-SIES, octobre 2018
Note d'information n°4 « Les déterminants de la poursuite d'études en classe préparatoire aux grandes écoles : les enseignements de la procédure APB », MESRI-SIES, mars 2019.

Solidarité : Journée Mondiale contre l'homophobie et la transphobie

Comme l'indiquait le mois dernier Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'éducation nationale, le 17 mai «doit devenir dans les établissements scolaires un moment fort de solidarité avec les jeunes LGBT, de réflexion autour des questions relatives à l'orientation et à l'identité sexuelles et, plus généralement, inviter au respect de chacun par chacun».

Le 17 mai a été choisi comme date symbolique pour la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie pour commémorer la décision de l'OMS le 17 mai 1990 de ne plus considérer l'homosexualité comme une maladie mentale.

La première journée a eu lieu le 17 mai 2005, soit 15 ans jour pour jour après la suppression de l'homosexualité de la liste des maladies mentales de la classification internationale des maladies publiée par l'Organisation mondiale de la santé, à savoir le 17 mai 1990. Depuis 2005, la journée IDAHO (International Day Against Homophobia and Transphobia) mobilise l'opinion publique sur les problèmes liés à l'homophobie et à la transphobie par le biais de colloques, de manifestations de rue ou d'événements artistiques. La date du 17 mai a été choisie pour commémorer la décision de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en 1990, de retirer l'homosexualité de la liste des troubles du comportement. Lancée en 2005 et coordonnée au niveau international par le comité IDAHO, cette journée est aujourd'hui célébrée dans plus de 60 pays à travers le monde.

La Journée est célébrée de fait dans plus de 60 pays à travers le monde. Elle a été reconnue de jure par l'Union européenne, la Belgique, le Royaume-Uni, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Mexique, le Costa Rica.

Chaque année, une campagne nouvelle est lancée, par exemple celle de l'appel «pour une dépénalisation universelle de l'homosexualité».

Le texte fut signé par plusieurs prix Nobel (Desmond Tutu, Elfriede Jelinek, Dario Fo, Amartya Sen, José Saramago), par de nombreux artistes (Meryl Streep, Victoria Abril, David Bowie, Elton John), des écrivains comme Judith Butler, Noam Chomsky, Bernard-Henri Lévy, etc.

17 MAI JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE



Citoyenneté : spécial élections européennes



Les prochaines élections européennes se tiendront dans l'ensemble des 27 Etats membres entre le 23 et le 26 mai 2019. Tous les cinq ans, elles permettent aux citoyens de choisir leurs représentants au Parlement européen. Fonctionnement des élections, rôle des députés : quels sont les enjeux de ce moment majeur de la démocratie européenne ? Quelles sont les nouveautés pour le scrutin 2019 ?

Qui élit-on ?

Les élections européennes permettent d'élire les députés qui siègeront au Parlement européen. En 2019, 705 eurodéputés seront élus en Europe, un nombre réduit par rapport aux 751 sièges à pourvoir en 2014. En effet, avec l'entrée en vigueur du Brexit en mars 2019, il n'y aura plus de député britannique.

L'Union européenne a profité de l'occasion pour rééquilibrer la composition du Parlement européen et allouer des sièges supplémentaires à huit Etats membres démographiquement «sous-représentés». C'est le cas de la France, qui sera représentée par 79 députés, soit 5 de plus que pour la législature 2014-2019.

Comment fonctionnent les élections ?

Les élections ont lieu tous les cinq ans, à la même période, dans l'ensemble des pays membres de l'UE. Chaque pays se voit attribuer un nombre de sièges en fonction de sa population. Il doit ensuite conduire le scrutin sur son territoire et nécessairement à la proportionnelle.



Parlement européen à Strasbourg en France

En 2019, en France, le vote se tiendra le dimanche 26 mai. A cet égard, le gouvernement a introduit un changement important : le pays ne sera plus découpé en huit circonscriptions régionales comme entre 2003 et 2014, mais formera une circonscription unique. La France revient ainsi au modèle adopté par la grande majorité des pays européens. Seules la Belgique, l'Irlande, l'Italie et la Pologne sont en effet divisées en plusieurs circonscriptions. Pour la première fois en France, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019, et non seulement jusqu'au 31 décembre de l'année précédant les élections. Il est également possible d'effectuer cette démarche en ligne. Pour les jeunes atteignant 18 ans en 2019 et n'ayant pas été inscrits d'office sur les listes électorales, ce délai est étendu jusqu'au 16 mai.

Une liste de candidats doit être présentée par chaque parti pour l'ensemble du territoire français, et chaque citoyen a la possibilité de donner sa voix à la liste de son choix. A l'issue du scrutin, les partis ayant obtenu au moins 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Quels sont les principaux pouvoirs du Parlement européen ?

Le Parlement européen a un rôle majeur dans le processus de décision de l'Union européenne. Lorsque la Commission européenne fait une proposition de loi, les députés amendent et votent le texte, avec le Conseil de l'Union européenne. C'est le cas lorsque les textes concernent les vingt domaines pour lesquels le Parlement est compétent : les affaires étrangères, l'emploi, l'environnement ou encore l'agriculture en font partie. Les députés établissent également, en négociant avec le Conseil, le budget annuel de l'Union européenne.

Afin de mieux se partager le travail dans ces domaines, les députés sont répartis en vingt commissions permanentes spécialisées, au sein desquelles ils élaborent des rapports, font des propositions législatives, organisent des auditions d'experts et mènent les négociations avec le Conseil de l'Union européenne.

L'avis du Parlement est aussi pris en compte dans une cinquantaine de domaines où il n'est pas décisionnaire, comme le droit de la concurrence. Il peut enfin opposer un veto dans 16 domaines, comme l'adhésion d'un nouvel Etat membre de l'Union ou la signature de traités internationaux. Cette dernière situation s'est par exemple produite en 2012, lorsque le Parlement a refusé la signature de l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA), vivement critiqué par les défenseurs des libertés numériques.

Non seulement les députés disposent d'un pouvoir législatif, mais ils contrôlent également le pouvoir exécutif. Ils peuvent notamment censurer la Commission, qui doit alors présenter sa démission ou destituer un commissaire.

Le calendrier des élections européennes

Les élections européennes se tiendront du 23 au 26 mai dans les Etats membres. D'ici là, plusieurs événements émailleront la campagne. Inscription sur les listes, débats télévisés... sans oublier la constitution du nouvel hémicycle et l'élection du président de la Commission qui en découleront :

- **23 avril** : ouverture du délai de dépôt des déclarations de candidatures en France. Les listes, qui doivent être remises au ministère de l'intérieur, doivent comporter 79 candidats.
- **3 mai à 18h** : date limite pour déposer sa liste de candidats en France. L'état des listes de candidats doit être publié le lendemain au Journal officiel.
- **13 mai à 0h** : début de la campagne officielle en France. Des règles, fixées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, encadrent l'accès des candidats ou des partis à l'antenne. Elles sont précisées à l'occasion de chaque campagne électorale, et tous les services de radio et de télévision qui traitent de la campagne dans leurs émissions doivent les respecter. Il s'agit notamment du principe d'équité entre les listes de candidats ou les candidats eux-mêmes. La campagne audiovisuelle s'achève officiellement le 24 mai à minuit (jeudi 23 mai à minuit dans les territoires d'Outre-mer où le vote se déroule le samedi 25 mai), et la campagne électorale le 25 mai à minuit (vendredi 24 mai à minuit si le vote se déroule le samedi 25 mai).
- **15 mai** : débat télévisé des «Spitzenkandidaten». Les candidats à la présidence de la Commission européenne ont prévu de se retrouver au Parlement européen de Bruxelles à 21h pour un grand débat. Celui-ci sera organisé et diffusé par l'Eurovision - l'Union européenne de radiodiffusion (UER).

• **21 mai** : publication du dernier sondage par les services du Parlement européen. Les services du Parlement publient, depuis février, des projections en sièges de la composition du prochain Parlement. Elles comprennent des données pays par pays, fondées sur les évolutions des intentions de vote. D'ici aux élections, les données relatives aux sondages seront publiées deux fois par mois, puis chaque semaine durant le dernier précédant le vote. Les prochaines dates de publication provisoires sont : le 1er mars, 14 et 28 mars, 11 et 29 avril ainsi que les 8, 16 et 21 mai.

• **22 mai** : en France, date limite d'envoi des documents électoraux aux électeurs et aux maires

• **23-26 mai** : les citoyens européens élisent leurs eurodéputés au suffrage universel direct. Les Pays-Bas sont les premiers à voter le jeudi 23 mai. L'Irlande poursuit le vendredi. La Lettonie, Malte et la Slovaquie votent le samedi. Tous les autres pays, dont la France métropolitaine, votent le dimanche. L'Italie clôt le week-end électoral, les bureaux de vote fermant à 23h.

• **Samedi 25 mai** : élections européennes en Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Polynésie française) et dans les bureaux de vote ouverts par les ambassades et postes consulaires situés sur le continent américain.

• **Dimanche 26 mai** : élections européennes en France métropolitaine et dans les ambassades et consulats hors continent américain. Les horaires d'ouverture des bureaux de vote sont fixés à 8h. Contrairement aux horaires de fermeture vers 19h (20h au plus tard), ils ne peuvent varier en fonction de la taille de la commune.

• **Dimanche 26 mai** : premiers résultats européens. Seront communiqués dans la journée les premiers sondages nationaux sortis des urnes, les projections en sièges, les résultats provisoires et les déclarations des candidats. Les résultats officiels seront communiqués tard dans la soirée.

• **30 mai à minuit** : en France, heure limite de proclamation des résultats par la commission nationale de recensement général des votes.

• **2 juillet : session inaugurale du nouveau Parlement.** Les députés de la mandature 2014 – 2019 ayant officiellement cessé leurs fonctions la veille, leurs successeurs élus ou réélus du 23 au 26 mai siégeront pour la première fois à Strasbourg du 2 au 5 juillet. Lors de cette séance plénière constitutive du Parlement européen, ils éliront leur président, les 14 vice-présidents et les 5 questeurs.

Ils décideront également du nombre et de la composition des commissions permanentes.

La politique européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation

Le traité de Rome ne prévoyant pas de compétence commune en matière d'éducation et de formation, c'est avec le traité de Maastricht que les termes d'éducation, d'étudiants ou de formation professionnelle ont fait leur première apparition dans le vocabulaire européen. Cependant, comme le montre le programme Erasmus créé en 1987, l'Union européenne a commencé à agir dans le domaine de l'éducation avant 1992.

L'Union européenne favorise la coopération entre Etats membres en matière d'enseignement, complète leur action et encourage l'émergence de pratiques innovantes, tout en respectant pleinement la responsabilité des pays pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique.

Un cadre stratégique pour l'Education et formation

Dans les domaines de l'éducation et de la formation, la compétence est avant tout celle des Etats membres. Conformément au principe de subsidiarité, l'UE encourage la coopération et la coordination (méthode ouverte de coordination) entre Etats membres, dont elle peut compléter l'action si nécessaire.

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la majorité des actions de l'UE en matière d'éducation et de formation sont adoptées par le Parlement européen et le Conseil selon la procédure législative ordinaire (codécision), après consultation du Comité économique et social et du Comité des régions. Sur proposition de la Commission, le Conseil adopte également des recommandations.

Depuis novembre 2014, le commissaire européen à l'Education est le Hongrois Tibor Navracsics. Son portefeuille comprend également la Culture, la Jeunesse et les Sports.

Dans tous les cas, l'UE doit d'une part, respecter la diversité culturelle et linguistique des Etats membres, et d'autre part, laisser le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif sous l'entière responsabilité de ces derniers.

L'UE offre alors un cadre permettant aux autorités nationales et aux parties prenantes européennes de coopérer pour améliorer leurs politiques et échanger les bonnes pratiques (activités d'apprentissage entre groupes d'Etats membres sur des sujets spécifiques ou groupes d'experts).

L'UE entend contribuer au développement d'une éducation de qualité et à la mise en oeuvre d'une politique de formation professionnelle. Elle vise en particulier à (art. 165 TFUE) :

- **développer la dimension européenne dans l'éducation**, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des Etats membres ;
- **favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants**, y compris en encourageant la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études ;
- **promouvoir la coopération entre les établissements d'enseignement** ; développer l'échange d'informations et d'expériences sur les questions communes aux systèmes d'éducation des Etats membres ;
- **favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs** et encourager la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe ;
- **encourager le développement de l'éducation à distance.**



10 conseils pour un brevet sans stress

Premier examen officiel que vous avez à affronter, le brevet est l'occasion de mettre en pratique vos capacités à gérer l'évènement. Halte au stress, voici quelques conseils très pratiques !

Nous ne donnerons ici aucun conseil d'ordre pédagogique, qui sont du ressort de vos professeurs, mais seulement des conseils pratiques : beaucoup vous sembleront évidents, mais pourtant...

On n'imagine pas comme le bon sens se perd à l'approche des épreuves !

1. La veille des épreuves : si vous êtes à jour de vos révisions, prenez la journée ou au moins l'après-midi et allez à la piscine ou au ciné. Votre esprit sera beaucoup plus détendu au moment du coucher. Vous dormirez mieux et les informations stockées remonteront plus facilement le lendemain.

2. La veille au soir, préparez dans une chemise ou une pochette la convocation aux épreuves et votre carte d'identité. Rangez-les dans votre cartable en vous concentrant sur ce que vous faites, pour être bien sûr de l'avoir fait et éviter un gros coup de stress le lendemain, entre la maison et le centre d'examen.

3. Le jour J, prenez un bon petit-déjeuner, même si vous avez le ventre noué : il vaut mieux se forcer un peu que se sentir mal pendant l'épreuve et perdre tous ses moyens. Si vous craignez un coup de barre, prenez-en ! (des barres... de céréales). Evitez les paquets de gâteaux avec 50 emballages, vous allez faire du bruit et gêner les autres.

4. Mettez des vêtements dans lesquels vous serez à l'aise. Le brevet n'est pas un défilé de mode.

5. Prenez une petite bouteille d'eau. Vous ne connaissez pas à l'avance les salles dans lesquelles vous allez passer les épreuves. Elles seront peut-être dans un bâtiment surchauffé par le soleil. Evitez les boissons sucrées, elles désaltèrent beaucoup moins que l'eau.

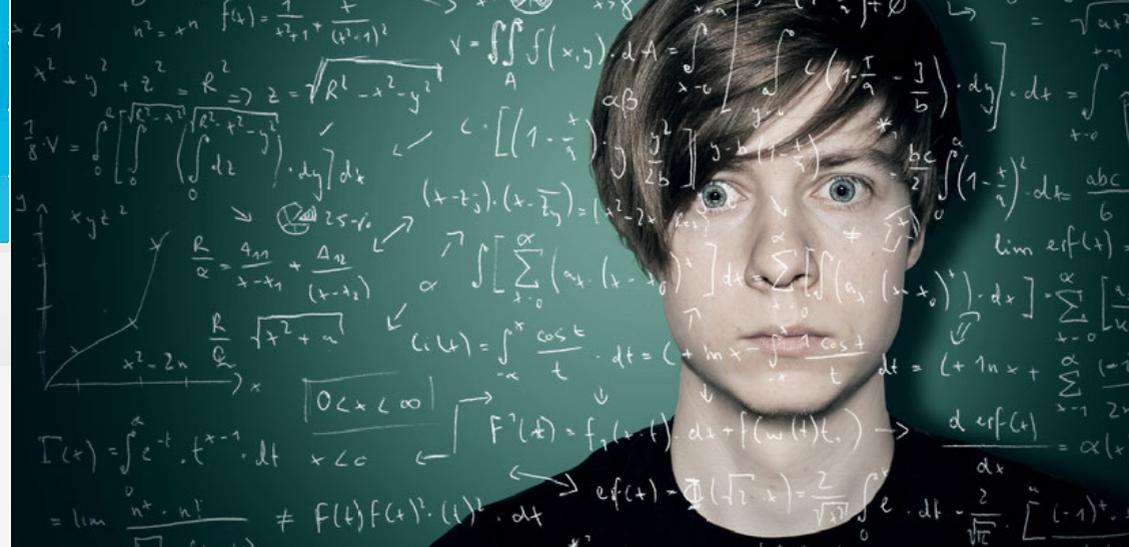
Si le stylo coule... la note aussi

**En quelques mots Ce qu'on oublie le plus souvent :
la règle**

**Ce qu'on déteste faire :
se relire (mais c'est indispensable !)**

**Ce qu'il ne faut surtout pas faire :
écrire en mode texto**

**Ce qu'il ne faut pas se dire :
« j'y arriverai jamais ! »**



6. N'oubliez pas de prendre des mouchoirs en papier : ils servent à plein de choses !

Se moucher évidemment, mais aussi essuyer rapidement une tache d'encre, la bouteille d'eau qui dégouline quand on l'ouvre, la transpiration due au stress et à la chaleur...

7. Equipez-vous d'un stylo qui marche bien. S'il coule sur la copie, c'est la note qui coule. Vérifiez aussi votre effaceur. N'abusez pas du « blanco ».

8. Prenez une montre ! Ne comptez pas sur votre portable pour vous donner l'heure, il devra être éteint.

9. Arrivez en avance : pas trop pour ne pas laisser le stress monter en attendant l'ouverture de la salle, mais un peu quand même, disons 15-20 minutes.

10. Ne vous faites pas contaminer par le stress des autres avant et entre les épreuves. Lors de la pause entre deux épreuves, essayez de ne pas seulement parler de ce que vous venez de faire : sinon, c'est le meilleur moyen de se mettre le doute et de se décourager avant l'épreuve suivante.

Bon courage !



Révision : cette année, j'assume !

Voici les épreuves du Brevet qui approchent, et tout à coup vous vous sentez tout chose. Pas de panique, pour bien aborder les semaines qui viennent et faire des étincelles, suivez le guide !

Si vous avez été attentif en cours, que vos cahiers et classeurs sont bien tenus, que vous avez travaillé avec régularité pendant l'année, réjouissez-vous : le plus gros du boulot est déjà fait !

Rassemblez et classez vos affaires (cours, manuels) selon les matières et résumez chaque chapitre abordé sur une fiche. Apprenez le plan, les dates importantes, les théorèmes et définitions par coeur... si ce n'est pas déjà fait.

Ce qui est fait n'est plus à faire

Si vous ne le savez pas encore, vous devez maintenant vous interroger sur la meilleure façon de travailler : certains sont plus efficaces le matin que l'après-midi, d'autres aiment varier les plaisirs et changer de matière au bout d'une heure, on peut avoir une mémoire plutôt visuelle ou plutôt auditive...

N'allez pas imaginer que vous pourrez vous préparer en deux jours. Il vous faudra, au mieux, quelques semaines. Consacrez donc un moment à réaliser un planning sérieux, en tenant compte de vos objectifs. Recopiez-le sur une grande copie double. Affichez-la, bien en évidence : vous pourrez y suivre les résultats de vos efforts (et puis barrer ou souligner en rouge tout ce qui a été fait est excellent pour le moral).

Adoptez une saine hygiène de vie

Votre cerveau doit être au top de sa forme pour ingurgiter et stocker une importante quantité d'informations.

Facilitez-lui le travail : dormez suffisamment, mangez équilibré, buvez beaucoup d'eau et accordez-vous un peu de sport tous les jours.

Les matières favorites... et les autres

Vous aurez peut-être tendance à privilégier votre matière préférée. Viser l'excellence dans celle-ci est une bonne idée, mais négliger les autres peut se révéler catastrophique. Parce qu'une note brillante n'a jamais rattrapé plus d'une « gamelle ». C'est cruel, mais c'est comme ça.

Tâchez de limiter les dégâts dans les matières « maudites ». Ne rêvez pas : ce n'est pas maintenant que vous allez devenir une bête en maths ou en dictée si depuis des mois vous êtes la lanterne rouge de la classe.

S'y mettre à plusieurs : vraie ou fausse bonne idée ?

Attention, travailler en groupe n'est pas toujours évident : il faut être motivé et ne pas se laisser distraire, sinon, le risque est grand de se disperser...

Réviser à voix haute !

Si vous avez tendance à somnoler en relisant vos cours, à décrocher en permanence... Réviser à voix haute ! C'est plus long, mais le résultat est garanti.

En plus, c'est bon pour l'élocution. Cela nécessite évidemment de pouvoir s'isoler. Mais quand vous réviser, faites comprendre à votre entourage que votre réussite est prioritaire !



Sachez à quelle sauce vous serez mangé

Vous connaissez la nature des épreuves qui vous attendent. Chacune est particulière, et suppose une certaine méthodologie. Vérifiez que vous la maîtrisez parfaitement.

Avouez : tout ceci semble délicieusement simple, non ? Alors, au boulot !





ALERTE !

BAC & BREVET 2019



VIE-LYCEENNE.fr

**VOUS POUVEZ ÊTRE INFORMÉ
EN TEMPS RÉEL
DE LA PUBLICATION DU RÉSULTAT
DE VOTRE EXAMEN,
EN VOUS PRÉ-INSCRIVANT
SUR NOTRE SITE**



Les Rencontres de l'ORME 2019 : Quelle place pour le numérique dans la notion de citoyenneté ?



Les évolutions technologiques interrogent sur ce qu'est la citoyenneté à l'ère du numérique et ce que pourrait être un numérique citoyen. L'enjeu est humain et social, éthique et sociétal, et concerne l'Ecole au premier plan.

Organisées par le réseau Canopé, avec le concours des académies d'Aix-Marseille et Nice, les Rencontres de l'ORME, qui se sont déroulées les 25 et 26 avril au Palais du Pharo à Marseille ont rassemblé sur le thème «Citoyenneté numérique, numérique citoyen», les acteurs qui oeuvrent pour le développement du numérique dans l'Education, enseignants, chercheurs, politiques, décideurs administratifs. En 1995, lors de la première édition des Rencontres de l'ORME, le numérique était un outil.

Aujourd'hui, intégré dans nos pratiques quotidiennes, il a changé notre façon d'être citoyens. Utilisation massive d'Internet, fake news, place intrusive des réseaux sociaux, certains parents, enseignants, élèves peuvent se trouver déstabilisés. En milieu scolaire aussi, la révolution numérique a considérablement modifié les pratiques et les enseignements. Désormais le numérique est inscrit dans les programmes en classe de seconde.

Six parcours thématiques ont permis aux 1500 visiteurs de rencontrer les acteurs de terrain : «accès au numérique pour tous», «créativité numérique», «travailler ensemble», «les communs de la connaissance et du numérique», «construire une citoyenneté numérique par les usages», «développer l'esprit critique avec les médias et l'information».

L'édition 2020 devrait faire une place importante aux parents.

Jacqueline Pelletier

Un article proposé par TOUTEDUC, notre partenaire presse qui « fait avancé le débat ».



Le site d'information des professionnels de l'éducation

- Agenda
- Petite enfance
- Scolaire
- Périscolaire
- Culture
- Justice
- Orientation
- Archives
- Recherches et publications
- Actualités
- Tribunes
- Jurisprudence
- Revue de la presse et des sites
- Textes officiels

L'intelligence artificielle est un ensemble de techniques et de procédés, qui au moyen d'algorithmes, fournit des réponses appropriées aux situations rencontrées, grâce à une puissance de calcul nettement supérieure à celle de l'esprit humain.

Les applications possibles sont multiples. À l'école, « l'utilisation d'outils automatisés dans le traitement des traces d'apprentissage des élèves devrait permettre une observation plus facile et plus fine des modes d'apprentissages, des difficultés et des atouts des élèves. C'est aussi la machine qui peut en proposer une synthèse des données sous une forme lisible, alors que la mémoire humaine ne peut traiter simultanément qu'un nombre limité de données : le numérique fournit ainsi une assistance à la prise de décision pédagogique. Elle devrait donc faciliter et rendre plus précoce un diagnostic des difficultés rencontrées. La bienveillance du pédagogue, c'est-à-dire sa volonté d'œuvrer dans l'intérêt de l'élève, doivent rester au centre de la démarche. » extrait de la conférence **Florence Robine**, rectrice de la région académique Grand Est, rectrice de l'académie de Nancy-Metz, chancelière des universités, lors du Séminaire académique « Ressources numériques pour une école inclusive », Jeudi 14 mars 2019

L'intégralité de la conférence : <http://jane.ac/intervention-de-florence-robine/>

L'académie de Nancy-Metz est engagée dans ces enjeux technologiques et scientifiques par ses partenariats avec la recherche universitaire, notamment avec l'université de Lorraine.

Tous les acteurs de ces projets, ainsi que des experts de la DNE, se sont réunis le 14 mars 2019 lors des JANE, journées académiques du numérique éducatif, pour examiner les thèmes suivant :

- la question de la donnée dans les projets de recherche en e-éducation ;
- l'essaimage des projets de recherche : comment intégrer les avancées des projets en e-éducation dans la formation initiale et continue ? Quelles sont les perspectives d'utilisation de l'IA à court et à moyen terme ?

Alexandra Billon détaille les objectifs poursuivis : <http://jane.ac/incubateurs-recherche/>



**Incubateurs
Recherche**

Missions d'incubation de la DNE : <http://eduscol.education.fr/cid93919/la-mission-d-incubation-de-la-dne.html>

Dans la plupart de ces projets, la place de la donnée, sous la forme de la trace d'apprentissage ou des learning analytics, est centrale. Les nouveaux outils fondés sur l'usage de l'IA et l'analyse des traces numériques d'apprentissage laissées par les élèves (learning analytics) concernent l'évaluation diagnostique d'une part, et d'autre part la personnalisation du parcours d'apprentissage des élèves : une pédagogie adaptée

(adaptive learning). Les algorithmes d'un logiciel d'apprentissage fournissent à l'élève un retour sur son apprentissage, tout en lui proposant des exercices adaptés à son niveau de compétences et progressifs.

Ces nouvelles modalités d'apprentissage, fondées sur le déploiement progressif des objets connectés, consistent par exemple à suivre des progressions, à récupérer des données sur des capteurs, à apprendre à programmer (des robots par exemple) à utiliser les modes immersifs de la réalité augmentée ou virtuelle.

Projets à découvrir :

METAL : Modélisation Et Traces au service de l'Apprentissage des Langues

Accompagner la transformation numérique des établissements scolaires français par la conception et l'expérimentation de nouveaux outils fondés sur l'intelligence artificielle ou la mise en place des Learning Analytics pour l'aide à l'apprentissage des langues vivantes.



PEACE : Personnalisation des E-manuels par Analyse de la Consommation des Elèves
Etudier la consommation réelle de ressources éducatives numériques par les élèves, afin de l'analyser finement et de fournir des synthèses aux enseignants, aux élèves et aux auteurs.



E-TAC : Environnement Tangible, Augmenté et Collaboratif

disciplines mais aussi dans le domaine psychosocial et faciliter les pratiques enseignantes associées : collaborations entre enseignants, projets interdisciplinaires, intégration des technologies dans les pratiques pédagogiques.

E-TAC : Environnement Tangible Augmenté et Collaboratif
Concevoir et évaluer des Interfaces Tangibles et Augmentées (ITA) favorisant les apprentissages collaboratifs de connaissances et de compétences dans les

LINUMEN : apprentissages premiers à l'ère du numérique
Proposer aux enseignants un dispositif qui intègre les résultats de la recherche sur les apprentissages des élèves et sur les pratiques enseignantes. En permettant la différenciation du parcours des élèves dès la maternelle, il pourrait favoriser la réduction des inégalités cognitives liées à l'origine sociale, et donc aussi un accrochage scolaire précoce.

B4MATIVE : Faciliter les processus d'autorégulation de l'apprentissage par les apprenants, et la capacité de l'équipe éducative à fournir les compléments d'explication au bon élève au bon moment. L'évaluation régulière des élèves devient un outil d'apprentissage.

PROFAN : Le projet ProFan vise à faire émerger de nouveaux environnements d'apprentissage et d'enseignement dans l'enseignement professionnel, pour faire face aux défis du travail dans un univers numérique.

Erasmus + et l'apprentissage :

Echange avec JP GALVEZ -Président de la chambre des métiers et de l'artisanat régional PACA



Erasmus+ permet à des jeunes apprentis et à leurs formateurs de séjourner à l'étranger.

Qu'est ce qu'Erasmus+ ?

« C'est un programme efficace pour l'emploi des jeunes ; simple dans son utilisation, qui privilégie les projets de territoire ; un programme innovant qui met en avant la coopération entre acteurs éducatifs et économiques ; un programme ouvert sur le monde, en particulier vers les pays du voisinage européen.

L'Europe se doit de fournir à ses citoyens l'éducation, les compétences et la créativité dont ils ont besoin pour vivre et s'épanouir dans notre société. Face à l'évolution rapide du monde, les systèmes éducatifs doivent se moderniser et s'adapter aux nouvelles façons d'enseigner et d'apprendre et de se saisir de toute nouvelle opportunité.

L'éducation, la formation ainsi que l'apprentissage informel des jeunes sont les clés pour créer des emplois et améliorer la compétitivité de l'Europe. Erasmus+ jouera un rôle déterminant pour relever ces défis. **À l'horizon 2020 il est prévu 4 millions de personnes en mobilité** pour des périodes d'éducation et de formation à l'étranger.

14,7 milliards d'euros est le budget global prévu pour l'éducation, la formation la jeunesse et le sport par la Commission européenne dont les objectifs s'inscrivent dans la stratégie «Europe 2020» pour l'emploi et la croissance. L'ambition de ce programme est de renforcer les compétences de tous les citoyens pour favoriser leur développement personnel et leur aptitude à l'emploi. »

[Introduction du nouveau programme Erasmus+ 2014-2020]

Il s'agit donc d'un programme européen qui favorise les projets de mobilité et de coopération en Europe.

L'une de ses actions principales (celle qui nous intéresse ici) porte sur la mobilité à des fins d'apprentissage aussi bien pour les jeunes (apprentis) que pour les adultes (formateurs et à terme, chefs d'entreprise, maîtres d'apprentissage).

Pourquoi la mobilité ? Quels sont ses objectifs ?

Partir pour étudier, se former en entreprise, se confronter aux langues étrangères, rencontrer et échanger avec d'autres citoyens européens se révèle en effet très bénéfique et très formateur.

Les compétences acquises sont autant de plus pour l'orientation, l'insertion professionnelle et l'emploi.

Les capacités d'adaptation, l'esprit d'initiative, le goût du travail en équipe et de la découverte développés au cours du séjour sont autant des compétences transversales appréciées des employeurs. Les apprentis reviennent de leur mobilité avec plus de maturité, d'autonomie, de responsabilisation, d'ouverture d'esprit, d'envie de voyager.

Voir d'autres témoignages d'apprentis sur le site www.generation-erasmus.fr

En pratique

La chambre des Métiers et de l'Artisanat de PACA, par son (URMA) Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat, est porteuse du projet c'est à dire qu'elle détermine un public cible, des objectifs de formation professionnelle, un ou des secteurs d'activité, l'entreprise et le pays d'accueil. L'URMA est chargée d'adapter la durée et le contenu de la préparation de la mobilité aux profils des apprentis candidats au départ. Elle veille également à l'adéquation du stage aux besoins de l'apprenti.

Sont concernés les apprentis de CAP, de BP (Brevet Professionnel) et de Bac Pro.

Ils peuvent obtenir une bourse pour effectuer

- une période de stage comprise entre 2 semaines et 12 mois
- au sein d'une entreprise en Europe.

Le Conseil Régional SUD PACA est favorable et incite à la mobilité en apportant un financement complémentaire. Il faut pouvoir compter aussi sur l'aide des organisations professionnelles.

A ce jour un projet a été déposé pour 40 apprentis des métiers de la cuisine, de la restauration, de l'automobile, du bâtiment, des soins à la personne et du tertiaire. 20 apprentis partiront en Italie et 20 autres apprentis en Slovaquie pour un stage en entreprise de leurs métiers respectifs par une durée de 2 semaines.

Ils seront accompagnés et encadrés pour un formateur du début à la fin du séjour.

Le soir et les week end seront consacrés à des activités culturelles pour découvrir le pays avec l'accompagnateur.

Le deuxième volet du projet prévoit la mobilité de 3 personnels en Italie et de 3 personnels en Slovaquie pour une durée de 1 semaine. Ils seront reçus dans des centres de formation pour découvrir d'autres pratiques, méthodes et outils pédagogiques et d'autres systèmes de formation.

Si ce projet est validé par l'agence Erasmus (réponse le 31 mai 2019), il sera renouvelé chaque année avec une demande plus importante de bourses afin que chaque Campus de l'URMA (7 campus et 6000 apprentis) puisse proposer davantage de mobilités à ses apprentis des métiers de l'Artisanat.

Par ailleurs, il existe des bourses pour **le post-apprentissage**. En effet les apprentis peuvent bénéficier d'une bourse pendant 1 an après leur diplôme pour faire un stage dans une entreprise d'un pays européen d'une durée de 2 semaines à 6 mois.

Pour terminer la mobilité représente une véritable valeur ajoutée pour le CV de l'apprenti, pour son insertion professionnelle, pour son entreprise, pour la filière métier, pour l'apprentissage ainsi qu'un extraordinaire vecteur d'épanouissement personnel !

Le 29 avril 2019

Les chiffres clés

Top 5 des pays de destination pour les mobilités Erasmus+ depuis la France :

- Royaume Uni 32%
- Allemagne 16%
- Autriche 16%
- Espagne 15%
- Portugal 15%

4 millions d'Européens bénéficieront d'une mobilité d'ici 2020

1 million de bénéficiaires français sont partis avec Erasmus en 30 ans

125 000 institutions impliquées dans 25 000 partenariats européens.

Concernant l'employabilité

- Plus de 85% des étudiants (apprentis inclus) Erasmus+ se forment ou étudient à l'étranger afin d'améliorer leur employabilité.
- Ces jeunes risquent 2 fois moins de devenir chômeurs de longue durée.
- 64 % des employeurs pensent que l'expérience internationale représente une valeur ajoutée importante pour le recrutement.

Focus sur l'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens pro

L'accès à l'emploi dépend de la conjoncture et du diplôme pour les Apprentis et les lycéens professionnels

Au mois de février l'an dernier, 72 % des apprentis et près de 51% des lycéens ayant suivi des études de niveau CAP à BTS ont un emploi sept mois après leur sortie d'un CFA ou d'un lycée, soit 3 points de plus qu'en 2017 et 7 points de plus qu'en 2016 pour les apprentis, 2 et 5 points pour les lycéens.

Outre la sensibilité de l'emploi des jeunes à la conjoncture, les deux notes d'information que publie le ministère montrent que «sortir du système éducatif après avoir obtenu le diplôme préparé demeure déterminant» pour leur insertion. Pour les apprentis sortant de classe terminale de CAP, les taux d'emploi sont de 67 % s'ils ont obtenu leur diplôme, contre 45 % sinon, pour les lycéens du même niveau, les taux d'emploi sont de 35 % avec le diplôme, 20 % sans.

Au niveau bac, les taux d'emploi sont, pour les apprentis, de 75% avec le diplôme et 64% sans, pour les lycéens de 51 et 38 %. En revanche, pour ceux qui sont en emploi, le fait d'avoir ou de ne pas avoir le diplôme influe relativement peu sur la nature du contrat de travail, à durée indéterminée, déterminée, intérim, contrat de professionnalisation ou contrat aidé.

Comme les autres années, «quel que soit le niveau, et qu'ils aient obtenu leur diplôme ou pas, les détenteurs du permis de conduire sont toujours plus souvent en emploi que les autres. L'écart est particulièrement fort pour les lycéens sortants d'un CAP: 57 % contre 22 % (73 % contre 47 % pour les apprentis). Les taux d'emploi sont également plus élevés lorsque les jeunes déclarent «que l'orientation suivie correspondait à ce qu'ils voulaient faire», 74 % contre 57 % des apprentis dont l'orientation ne correspondait pas, 54 % contre 43 % pour les lycéens (tous niveaux confondus).

Source : Les notes d'information «Le diplôme et la conjoncture économique restent déterminants dans l'insertion des lycéens professionnels» ici (PDF), et des apprentis ici (PDF).



Education aux Médias :

You tube une nouvelle culture populaire ?

E.M.I.

Créé en 2005, YouTube est une plateforme de découverte, de visionnage et de partage de vidéos, mais c'est aussi un lieu d'échanges par l'intermédiaire des commentaires.

On y trouve tous types de contenus, tantôt institutionnels, tantôt créations amateurs, du plus sérieux au plus farfelu voire faux (hoax). Qui sont ces individus qui se mettent en scène dans des vidéos ? Quel est le secret du succès de certains Youtubeurs célèbres ?

Si les clips musicaux arrivent largement en tête des vidéos les plus regardées sur YouTube suivis dans une moindre mesure par les films, les créations amateurs ne sont pas en reste.

Des créations amateurs aux multiples visages

Derrière ces créations, les motivations des Youtubeurs varient : divertir (vidéos humoristiques, d'enfants, d'animaux...) partager son opinion ou son expérience (sur une actualité, un film, un jeu, un produit...), expliquer des événements ou des actualités, transmettre des connaissances au travers de tutoriels pour apprendre à faire seul (recette, beauté, réparation, utilisation d'un produit...) et/ou de vidéos didactiques (destinées à transmettre des connaissances).





Ces vidéos amateurs remportent de plus en plus de succès. D'ailleurs 31% des internautes français (selon le « YouTube Audience report » de 2015) déclarent aller sur YouTube pour apprendre quelque chose.

On y trouve des chaînes de vulgarisation parlant d'Histoire (« Histoire brève »), d'Art (« C'est une autre histoire »), de philosophie (« coup de Phil »), ou de sciences (« e-penser » ou « Dirty Biology ») et comptabilisant jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'abonnés.

Les clefs du succès

YouTube offre de multiples atouts : une accessibilité illimitée : la plateforme est simple d'utilisation, gratuite, et accessible sur les différents terminaux (ordinateur, tablette, téléphone portable...). Le format vidéo est un format de choix dans notre société où l'image est omniprésente. Il permet de créer du lien avec le public par l'utilisation de codes d'expression

propres (langage parlé, ton humoristique) et une approche ludique : les vidéos sont généralement courtes, centrées sur le Youtubeur qui est « starifié », avec une mise en scène amusante, et qui intègrent souvent de petites animations à l'appui de l'exposé.

Un fonctionnement interactif et horizontal avec l'usage des commentaires.

La question de la validité des contenus

Toute personne peut ouvrir une chaîne YouTube. Les Youtubeurs ne sont pas nécessairement des experts des sujets qu'ils abordent. Ce sont surtout des passionnés qui souhaitent partager leur savoir en le rendant ludique et accessible au plus grand nombre. Apprendre en s'amusant, c'est retrouver les codes du jeu dans la scénarisation des contenus : c'est le principe de gamification.

Mais comme pour toute information, il faut conserver un esprit critique pour se prémunir du risque de désinformation. La validité d'un contenu n'est pas proportionnelle au nombre de vues ou parce qu'il est proposé par la plateforme.

Pour apprécier le degré de validité d'une vidéo didactique, on peut s'appuyer sur trois curseurs :

la diversité des sources et leurs mentions (jouer le jeu de la transparence), l'existence du peer reviewing, c'est-à-dire un retour critique et une évaluation par ses pairs, et enfin la nature des commentaires (la vidéo fait-elle polémique ?)

DÉFINITION :
Hoax : désigne un canular
c'est-à-dire une fausse
information.

YOUTUBE EN CHIFFRES

1 milliard
d'utilisateurs
dans le monde

1/3
des internautes
du monde entier

2ème
moteur de recherche

3ème
site le plus visité

Augmentation significative
de la durée de
la session de visionnage

(+60%)

Question 1 : Quel type de vidéos préférez-vous regarder sur YouTube ?

- a) des chaînes culturelles
- b) des vidéos humoristiques
- c) des tutos

Question 2 : Pour vous, un bon Youtubeur est quelqu'un qui :

- b) vous fait rire quel que soit le sujet qu'il aborde
- a) vous apprend quelque chose
- c) vous motive à entreprendre et à essayer de nouvelles choses

Question 3 : Apprécier la validité du contenu d'une vidéo sur YouTube :

- c) ce n'est pas indispensable. Je regarde, je teste et je décide si ça me convient ou pas
- b) ce n'est pas nécessaire car c'est de l'humour
- a) c'est important car c'est une source de connaissances

Question 4 : Après avoir regardé une vidéo, vous écrivez un commentaire :

- b) Pour poster une blague
- c) Pour faire part de votre propre expérience sur le sujet
- a) Pour proposer un autre regard sur le sujet

Question 5 : Pour vous, « e-penser » est une chaîne YouTube :

- a) de décryptage de concepts scientifiques
- c) de coaching d'entraînement de la mémoire
- b) d'humour sur le cerveau

VOUS AVEZ UN MAXIMUM DE a :

YouTube comme source de connaissances YouTube vous offre un accès à la connaissance comme les médias traditionnels ou les sites institutionnels. Pensez cependant à garder votre esprit critique et à croiser vos sources d'informations car tous les Youtubeurs ne sont pas des experts des sujets qu'ils traitent.

VOUS AVEZ UN MAXIMUM DE b :

YouTube comme source de divertissement YouTube vous offre votre moment détente de la journée, vous appréciez regarder des vidéos humoristiques. Sachez que, sous couvert d'humour, certains Youtubeurs font passer des messages outrepassant les limites de la liberté d'expression.

VOUS AVEZ UN MAXIMUM DE c :

YouTube comme source de « coaching » YouTube est au service de votre créativité et/ou de votre bien-être, vous appréciez regarder les tutoriels des chaînes santé, mode, beauté et loisirs créatifs... Sachez que les Youtubeurs sont parfois sponsorisés par des marques qui font du placement de produits.

Cette collection s'adresse essentiellement aux lycéens préparant le bac de philosophie et peut servir de fiche de révision aux étudiants de première année d'études supérieures et se structure autour des grands thèmes de la philosophie (l'art, le travail, l'éthique, l'identité, etc.)

Conscience, esprit & matière - Le problème de l'identité

Cette philo-fiche s'adresse aux élèves, étudiants et à tous les amateurs de philosophie.

Elle vise à :

- définir les concepts principaux liés au thème de l'identité personnelle
- Fournir les éléments d'une réflexion sur les notions de la conscience, de la matière et de l'esprit.
- Présenter les auteurs de référence sur le sujet synthétique et illustrée, la philo-fiche vous sera utile pour compléter les cours et constituera un allié indispensable, incontournable pour faciliter vos révisions.

Le Travail - Faut-il le fuir ?

Cette philo-fiche s'adresse aux élèves, étudiants et à tous les amateurs de philosophie.

Elle vise à :

- définir les concepts principaux liés à la notion de travail ;
- fournir les éléments d'une réflexion sur cette notion ;
- présenter les auteurs de référence sur le sujet.

Synthétique et illustrée, la philo-fiche vous sera utile pour compléter les cours et constituera un allié décisif (incontestable, essentiel, indispensable, incontournable, etc...) pour faciliter vos révisions.

L'art - Pourquoi des boîtes de conserve peuvent devenir des oeuvres d'art?

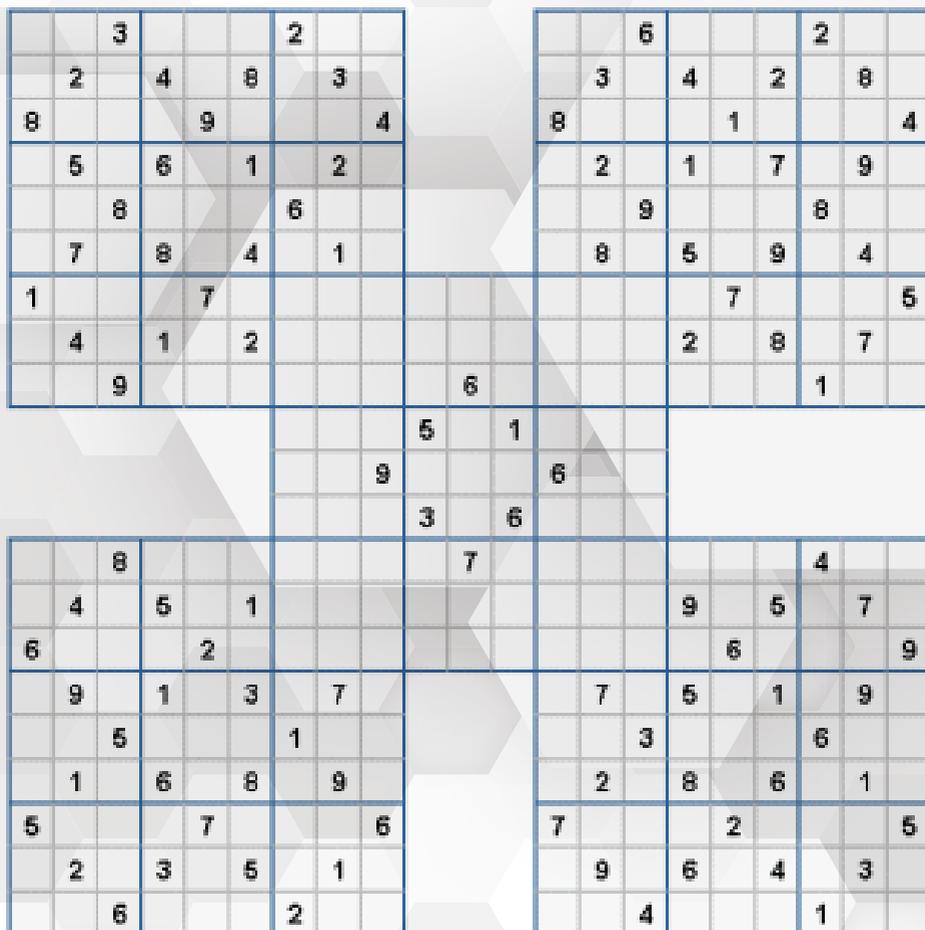
Qu'est-ce qui distingue un Picasso d'un dessin d'enfant? Pourquoi un tailleur de pierre n'est-il pas un artiste ? Comment un urinoir peut-il devenir une oeuvre reconnue ? Qu'est-ce donc que l'art ?

Cette philo-fiche s'adresse aux élèves, étudiants et à tous les amateurs de philosophie.

Elle vise à :

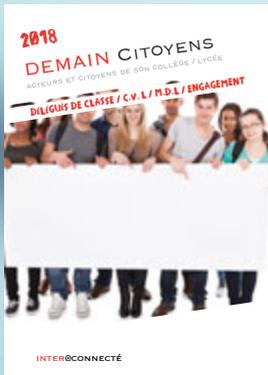
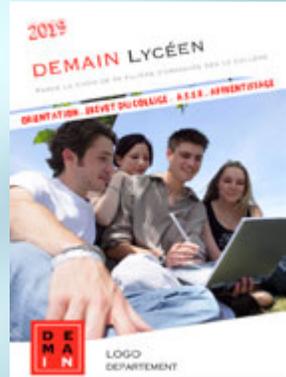
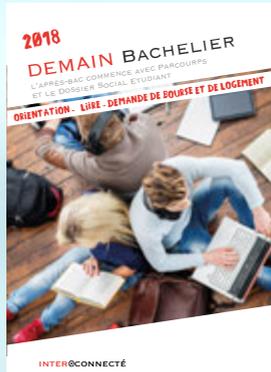
- définir les concepts principaux pour questionner la notion d'art
- fournir les éléments d'une réflexion sur cette notion
- présenter des auteurs de référence sur le sujet

Synthétique et illustrée, la philo-fiche vous sera utile pour compléter vos cours et constituera une alliée indispensable, incontournable pour vos les révisions. Dans un format compact (A5) et accessible aux lycéens (3,99€)



D.E.M.A.I.N

DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIER - APPRENTISSAGE - INCLUSION - NUMÉRIQUE



www.vie-lyceenne.fr

EDITIONS P.I.C.U.R.E